

## Recherches sociographiques



Claude ESCANDE, *Les classes sociales au CEGEP*

Marcel Fournier

---

Volume 15, Number 2-3, 1974

La sociologie au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055662ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055662ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Fournier, M. (1974). Review of [Claude ESCANDE, *Les classes sociales au CEGEP*]. *Recherches sociographiques*, 15(2-3), 357–361.  
<https://doi.org/10.7202/055662ar>

on s'attendrait à trouver, en appendice au moins, des tableaux statistiques, des séries chronologiques, des graphiques; au lieu de cela, on trouve en appendice des esquisses biographiques. Tel est le biais de l'ouvrage de Joseph Schull; et c'est peut-être la sorte d'histoire que la compagnie lui a demandé d'écrire. On ne va pas les chicaner là-dessus car tel est leur privilège. Mais on peut dire, il faut le dire, qu'il y aurait un autre usage à faire des archives de la compagnie. Car les employés de la Sun Life qui chercheraient dans les ouvrages de cette espèce un questionnaire susceptible de les guider dans la classification archivistique des papiers n'y trouveraient peut-être qu'un faible éclairage. Ce qui tend à montrer qu'on n'a pas fini d'écrire l'histoire de la Sun Life, ce qui suggère que la Sun Life aurait pu, à l'occasion de son centenaire, produire un récit plus élaboré, mieux articulé, de son expérience. Certes, l'ouvrage de Joseph Schull contient les quantités de base, mais aucune analyse statistique. Et ces quantités sont éparpillées dans le texte.

De l'importance ou de la nécessité d'une histoire des entreprises canadiennes découle la responsabilité des compagnies dans la confection de leurs propres archives. Et les archives des compagnies d'assurance vont représenter une source importante pour l'histoire économique. C'est dans cette histoire qu'on recherchera les limites, les aspirations et les possibilités des entreprises d'hier et d'aujourd'hui. On dit parfois de l'assurance qu'elle représente un type d'activité facile. C'est une opinion très contestable qui ne résiste pas à l'épreuve de l'histoire. L'assurance facile ne serait qu'une affaire commerciale. L'assurance difficile, c'est un carrefour de disciplines où se retrouvent, pour se supporter mutuellement, l'administration, l'économie, la politique, la statistique, la sociologie, la psychologie des individus et des groupes, la mathématique et la médecine.

L'historien de l'assurance qui s'appliquera à tenir compte de tous ces aspects dans la construction de son récit aura trouvé de quoi exercer son métier.

Albert FAUCHER

*Département d'économique,  
Université Laval.*

Claude ESCANDE, *Les classes sociales au Cégep*, Montréal, Parti pris, 1973.

À tous ceux qui, chercheurs universitaires, journalistes, animateurs d'émissions télévisées et radiophoniques, etc., prétendent que la jeunesse constitue, depuis le développement du système d'enseignement et l'apparition de moyens modernes de communication, un groupe social homogène, voire même une classe sociale distincte, le livre de Claude Escande, *Les classes sociales au Cégep*, apporte une réponse claire et convaincante: la jeunesse étudiante se différencie non seulement en fonction de ses choix scolaires (cours général/professionnel; sciences humaines/sciences biologiques/etc.) mais aussi et surtout en fonction même de ses origines sociales. (Il n'aurait pas été sans intérêt de comparer le recrutement social des Cégeps à celui des collèges d'enseignement privés. Il serait peut-être apparu qu'au plan de la sélection sociale, le double réseau privé/public est aussi — sinon plus — important que le double réseau général/professionnel.)

Mais telle n'était pas la première intention de l'auteur de cette recherche sur les étudiants montréalais du niveau collégial: il se préoccupe d'abord de démontrer que l'objectif de la réforme scolaire des années 1960 et de la création des Cégeps, qui était de « démocratiser » le système d'enseignement, ne s'est pas réalisé: sa conclusion, à savoir que « la classe supérieure y est sur-représentée et la classe ouvrière sous-représentée » rejoint et confirme celles d'études récentes sur les étudiants de ce niveau. (A. BABY, P.-W. BÉLANGER, R. OUELLET et Y. PÉPIN, « Nouveaux aspects du problème de la démocratisation de l'enseignement dans les Cégeps », *L'orientation professionnelle*, V, 2, printemps 1969; R. BEAUDRY et H. GUINDON, *Attentes et satisfactions d'un groupe d'étudiants de niveau collégial*, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation, Montréal, 1969, 219 p.; R. BÉDARD et M. GARON-AUDY, « L'indécision professionnelle des

étudiants du niveau collégial II », Colloque sur l'information scolaire et professionnelle, Université de Sherbrooke, avril 1973.)

D'une certaine façon, le Cégep « ne permet pas plus ni moins une soi-disant démocratisation de l'enseignement collégial que les anciens collèges classiques » (p. 132). Son seul apport est d'avoir ouvert, comme le soulignent DENIS et LIPKIN (« Quebec's Cégep: Promise and Reality », *McGill Journal of Education*, VII, 2, Fall 1972), les portes de l'enseignement collégial aux jeunes filles : ne représentant que 24% des effectifs inscrits au cours classique en 1961-62, celles-ci constituent, une dizaine d'années plus tard, près de 43% des étudiants qui fréquentent les Cégeps. Mais les jeunes filles n'en paient pas moins leur accès à l'enseignement collégial d'une relégation vers des disciplines techniques (techniques humaines et techniques biologiques) ou vers les arts et les lettres : le Cégep contribue ainsi « à reproduire et à institutionnaliser la subordination des femmes aux hommes dans le travail », il leur permet d'élever leur niveau de scolarisation sans toutefois leur donner accès à des postes de grandes responsabilités ou de direction sur le marché du travail.

Cependant, on peut s'étonner que l'auteur de cet ouvrage, dont la lecture demeure intéressante même si parfois le style est « scolaire », i.e. celui du pédagogue, n'accorde pas, au niveau de l'interprétation, une plus grande importance à l'un des résultats principaux de sa recherche, à savoir que le Cégep est « un phénomène de classes moyennes » : le Cégep qui est fréquenté de façon majoritaire par les classes moyennes (54.2%) serait ainsi « un instrument de promotion pour des couches qui consolident pour leurs enfants une ascension sociale récente (cadres moyens de l'industrie, du commerce, de la fonction publique) ou enrayment une régression sociale éventuelle (petits commerçants, artisans, etc.) » (p. 82-83). Or la présence, dans les institutions d'enseignement collégial (et aussi supérieur), d'un aussi grand nombre d'étudiants issus des classes populaires et moyennes permet difficilement de conclure que le Cégep remplit une « fonction de barrière sociale » et qu'il contribue à la reproduction de la structure des rapports entre classes sociales. Certes, Escande refuse, avec raison, d'exagérer cette contribution du Cégep, précisant d'une part que « la reproduction élargie des places occupées par les agents est commandée par l'existence du mode de production lui-même qui exige la reproduction de la bourgeoisie et du prolétariat » (p. 13) et, d'autre part, que « la coupure fondamentale dans la reproduction du système de classes se situe au terme de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire avant la fin du cours du secondaire » (p. 246). Mais les données que recueille Escande ne lui permettent guère de formuler une autre conclusion que celle que propose Paul BÉLANGER et Louis MAHEU (« Pratique politique étudiante au Québec », *Recherches sociographiques*, XIII, 3, sept.-déc. 1973, pp. 309-342) : l'appareil scolaire québécois s'avère une « courroie de mobilité sociale fort importante pour étudiants issus des strates socio-occupationnelles inférieures et moyennes-inférieures ». Toutefois, l'on ne parvient pas à rendre compte de cette fonction sociale particulière du système d'enseignement francophone si l'on néglige de tenir compte de la structure (et de ses transformations) des rapports de force entre les groupes ethniques qui composent la société canadienne. Contrairement à l'idée fréquemment exprimée, à savoir que l'augmentation du taux de scolarisation des Canadiens français et donc l'acquisition d'un plus grand capital scolaire et culturel entraînent une transformation importante de la division du travail entre les groupes ethniques, il semble plutôt que la réforme de l'éducation et plus particulièrement le développement du système d'enseignement collégial et supérieur soient, pour les membres de la classe moyenne (en particulier ceux de sa fraction supérieure) et aussi pour les membres de la fraction dominée de la classe supérieure qui ne possèdent pas de capital économique nécessaire à un développement autonome du Québec, des moyens certes de conserver ou d'obtenir des postes à hauts revenus mais aussi et surtout de se reproduire en tant que groupes d'« intermédiaires », c'est-à-dire en tant que fraction dominante d'un groupe ethnique dominé. Et ce n'est peut-être pas un hasard si les institutions d'enseignement collégial et supérieur francophones se caractérisent par un recrutement social relativement diversifié : ces institutions peuvent être considérées, si on les compare aux institutions anglophones, comme une sorte de voie de relégation pour les jeunes du groupe ethnique francophone. Tout se passe comme si, du fait même que la plupart des postes supérieurs des entreprises privées et aussi de l'appareil d'État fédéral sont occupés par des Canadiens anglais et que

l'acquisition d'un titre scolaire n'est pas la seule condition qui permette l'accès à ces postes, la fonction propre du système d'enseignement francophone dans la reproduction de la structure des rapports sociaux était de former l'« élite » canadienne-française, c'est-à-dire une fraction de la classe supérieure dont les membres contrôlent l'appareil d'État provincial et occupent des positions intermédiaires (et d'intermédiaires) dans les entreprises privées. On peut même se demander si la reproduction de la structure des rapports entre groupes ethniques n'exige pas, à un moment où une société, tel le Québec entre 1940 et 1970, connaît d'importantes transformations économiques, une forte mobilité sociale au sein du groupe ethnique dominé et l'accès d'un nombre relativement plus grand de Canadiens français à des postes de hauts revenus. Dans son étude des hiérarchies sociales au Canada, J. H. PORTER (*The Vertical Mosaic*, Toronto, Toronto University Press, 1965) a d'ailleurs constaté que la mobilité sociale des Canadiens français, qui se caractérise par l'accès aux catégories occupationnelles moyennes et, à l'occasion, supérieures, n'a pas menacé la position du groupe ethnique canadien-anglais qui est toujours fortement représenté dans les catégories occupationnelles supérieures. Telle est aussi la conclusion de Jacques DOFNY et Muriel GARON-AUDY (« Mobilités professionnelles au Québec », *Sociologie et sociétés*, 1, 2, nov. 1969), qui remarquent par ailleurs que « la mobilité due aux changements structurels s'est beaucoup plus fortement accentuée chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais et que, par suite, la part de la mobilité pure due à des décloisonnements de strates a considérablement diminué et que, sur ce plan même, l'avantage que possédaient les Canadiens français a été perdu (en 1969) ».

On peut donc faire à Claude Escande le reproche d'avoir négligé une caractéristique du marché du travail canadien, à savoir qu'il est divisé en fonction même de différences ethniques (E. BONANICH, « A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Labor Market », *American Sociological Review*, XXXVII, 5, Oct. 1972, pp. 547-560) et aussi de n'avoir pas considéré que la réforme de l'éducation et le développement de l'enseignement collégial et supérieur peuvent être, tout comme les nationalisations (ex. la nationalisation des compagnies d'électricité et la création de l'Hydro-Québec), des « investissements dans la nationalité » (A. BRETON, « The Economics of Nationalism », *The Journal of Political Economy*, LXXII, 4, August 1964) et qu'à ce titre ils sont beaucoup plus profitables à la classe moyenne ou à la petite-bourgeoisie canadienne-française qu'à la classe ouvrière. Nationalisation et réforme de l'enseignement sont d'ailleurs, pour les membres d'une société ou d'un groupe ethnique dominé, des mesures étroitement complémentaires : si la première a pour effet la redistribution de postes supérieurs ou à hauts revenus en faveur d'une partie ou de toute la classe moyenne, la seconde confère aux membres de cette classe le droit (ou légitimité) d'accéder à ces postes en leur distribuant les titres ou diplômes nécessaires. Cependant, il ne semble pas que ces quelques mesures ou « investissements dans la nationalité » aient une grande efficacité dans la transformation de la division sociale du travail entre les différents groupes ethniques : les inégalités entre ces groupes ethniques, que constate dès le début des années 1940 E. C. HUGHES, sont en effet toujours, trente ans plus tard, aussi importantes. (À ce sujet, voir les données recueillies par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969 ; par la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1973.)

Et si l'on peut comparer, comme le fait Claude Escande, le Cégep au collège classique, ce n'est pas seulement en fonction de son recrutement social mais aussi en fonction de sa contribution à la formation d'une « élite » canadienne-française qui puisse occuper les postes de médiation entre les groupes ethniques francophone et anglophone. (Pour rendre compte du recrutement social diversifié des collèges classiques, il ne faut cependant pas négliger qu'une de ses fonctions propres était d'être une « véritable pépinière de vocations sacerdotales » : or la réalisation de cet objectif n'était guère possible sur la base du seul recrutement de jeunes issus des classes supérieures, qui pour la plupart choisissaient les professions libérales.) D'ailleurs si l'on peut parler actuellement de « crise » du Cégep, ce n'est pas principalement parce que celui-ci ne réalise pas l'objectif de la démocratisation : c'est qu'il ne permet plus, comme le faisait l'ancien collège classique, l'unification de diverses fractions (politique, ecclésiastique, professionnelle et intellectuelle) de la classe dominante canadienne-française. En effet, véritable « institution totalitaire » (GOFFMAN) qui brise les frontières séparant les diverses activités quotidiennes et qui règle ces activités selon un programme

strict, i.e. un « horaire » et sous le regard vigilant d'un « surveillant » adulte, le collège classique pouvait, par l'isolement prolongé et la discipline sévère, produire une « déculturation » et une « réacculturation » de jeunes issus de différents milieux sociaux. De plus, cette institution inculquait par ses enseignements une même « culture générale », dont le noyau était les humanités gréco-latines. (N. GAGNON, « L'idéologie humaniste » dans la revue *L'Enseignement secondaire, Recherches sociographiques*, IV, 2, 1963.)

Beaucoup moins que la non-démocratisation de l'enseignement collégial, c'est la disparition de cette « culture générale » et aussi, pouvons-nous ajouter, l'incapacité du CEGEP d'assumer sa tâche d'unification (idéologique) qui inquiètent les responsables de l'enseignement et qui caractérisent la « crise » actuelle du Cegep. Par exemple, Fernand DUMONT et Guy ROCHER (« L'expérience des Cegeps : urgence d'un bilan », *Maintenant*, janvier 1973, pp. 17-23.) dénoncent la « sur-spécialisation des études au niveau du Cegep » et proposent d'une part la « libération du Cegep des exigences des universités » et, d'autre part, une redéfinition de la « culture générale », qu'ils dénomment, afin d'éviter toute ambiguïté, « culture fondamentale ». Leur crainte est que le Cegep ne parvienne ni à assurer l'unification (idéologique) des diverses fractions de la classe dominante du groupe ethnique canadien-français ni, et c'est ce qu'il leur semble dramatique, à former des hommes « polyvalents », qui soient capables de prendre des décisions, de concevoir des stratégies et de mener des négociations, c'est-à-dire, en d'autres termes, d'occuper des positions supérieures ou d'élite ». Mais se refusant à mettre en cause le recrutement social même des Cegeps, qui est peut-être en fonction de cet objectif trop peu sélectif, Dumont et Rocher s'en prennent au contenu même de l'enseignement, à la culture qu'inculquent ces institutions d'enseignement. On aurait aimé que Claude Escande s'attarde à ce problème et qu'au lieu de formuler une critique générale et vague des recherches de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, dont il s'inspire par ailleurs largement, il effectue une analyse minutieuse, au niveau du Cegep, des relations entre la reproduction culturelle et la reproduction sociale : ce n'est en effet que par sa contribution à la reproduction de la structure de la distribution du capital culturel entre les classes sociales que le système d'enseignement apporte une contribution à la reproduction des rapports de force et des rapports symboliques entre ces classes. (P. BOURDIEU, « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *Information sur les sciences sociales*, X, 2, 1971, pp. 45-79.) Si Escande n'avait pas négligé d'aborder ce problème relativement complexe mais fondamental, celui-ci aurait pu nous apporter une réponse non seulement à la question « Pourquoi le Cegep opère-t-il une sélection sociale ? » mais aussi à la question « Comment le Cegep y parvient-il ? ». (Escande aborde ce problème disant par exemple que « pour accéder à une profession exercée dans une classe autre que sa classe d'origine, on doit préalablement posséder l'éducation, les relations et la culture propre à cette classe de destination » (p. 138). Mais il n'analyse que superficiellement le travail, propre au Cegep, de reproduction culturelle et idéologique.) De plus, il aurait peut-être pu éviter d'introduire, d'une façon plus ou moins consciente et d'une façon plus ou moins bien articulée, une psycho-sociologie de la motivation et de la satisfaction scolaires qui risque de réduire l'analyse des fonctions sociales du Cegep à une description des représentations que s'en font les étudiants. Ce danger est plus grand si la population interrogée est constituée de jeunes étudiants ou d'adolescents qui sont souvent encore dans un état d'indifférenciation relative, en ce sens que l'éventail de leurs trajectoires possibles ne s'est pas resserré et qu'ils peuvent encore s'engager dans plus d'une direction. Il aurait peut-être évité également de rendre peu cohérente l'articulation entre les deux principales parties de l'ouvrage (le deuxième et le troisième chapitre). Par exemple, rendre équivalentes les notions merttoniennes de « groupe d'appartenance » et de « groupe de référence » à celles de « classe d'origine » et de « destination de classe » n'est pas sans introduire certaines ambiguïtés, si l'on ne précise pas immédiatement que la « destination de classe » est largement déterminée par l'« origine de classe » ou tout au moins que l'avenir objectivement attaché à chaque position sociale (d'origine) se présente comme une distribution de probabilités, comme un faisceau de trajectoires limitées. Sans réussir à analyser complètement et de façon satisfaisante le matériel de ses entrevues, Escande n'en parvient pas moins à éviter le piège inhérent à toute analyse du discours : entre autres, il dégagera l'idéologie propre à la population étudiante, celle de la méritocratie selon laquelle « la division du travail est fondée sur le mérite individuel sanctionné

par l'école et ses diplômés » (p. 218) et il distinguera entre ceux pour qui l'éducation est un « lieu de consommation » et ceux pour qui elle est un « lieu d'investissement » (p. 227) c'est-à-dire, en d'autres termes qui semblent plus exacts, entre ceux qui héritent d'un héritage (économique ou culturel) et ceux qui héritent seulement de l'aspiration à posséder.

Mais si, au moment de la conclusion, Escande ne réussit pas à dégager toutes les implications théoriques des résultats de sa recherche empirique, c'est peut-être parce qu'il s'y refuse au nom d'un certain dogmatisme, dogmatisme qui d'ailleurs l'empêche de suivre des voies fécondes de recherche qu'il indique lui-même. Enfin, on parvient mal à expliquer ses références allusives aux expériences chinoise et albanaise. La position d'Escande au sujet des rapports entre les sciences (sociales) et la politique demeure floue : qu'entend-il par « fournir surtout des lignes d'actions pour agir sur la réalité et la transformer » ? En effet, même si tout discours scientifique n'est pas totalement indépendant d'une pratique politique, soit dans son origine (le scientifique qui oriente ses recherches en fonction d'objectifs politiques), soit dans ses conséquences (le scientifique qui est conscient des implications politiques de ses recherches), cela n'implique pas nécessairement que le discours scientifique puisse et doive devenir un discours politique ou s'y substituer. Une telle prétention (ou pratique) de la part du chercheur risque d'ailleurs de contribuer à la reproduction de la division de la hiérarchie entre le travail intellectuel et le travail manuel et aussi de consolider l'idéologie, propre non seulement aux étudiants mais aussi aux diplômés et donc aux scientifiques et aux intellectuels, de la « méritocratie ».

Marcel FOURNIER

*Département de sociologie,  
Université de Montréal.*

René HURTUBISE, (éd.), *L'université québécoise du proche avenir*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1973. (L'Homme dans la société.)

Ce livre contient, comme pièce principale, le rapport du Comité des objectifs de l'enseignement supérieur au Conseil des universités du Québec, daté du 7 décembre 1972, accompagné de dix études particulières préparées pour les fins du Conseil à l'occasion des travaux du comité, ainsi que de deux études sur des thèmes connexes produites indépendamment par MM. Léon Dion et Guy Rocher. Ces divers textes nous sont présentés sous l'éclairage nouveau du titre général donné à l'ouvrage, dans une brève introduction signée par René Hurtubise, directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, qui avait agi comme président du comité. Les autres membres du comité étaient MM. Lorenzo Roy, président de la Commission de la réforme de l'Université Laval, Pierre W. Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de la même université, et André Turmel, chargé de recherche du Conseil des universités.

Le « proche avenir » du titre, nous avertit M. Hurtubise dans son introduction, recouvre la prochaine décennie : c'est donc l'université québécoise des années 70 que le livre veut nous laisser entrevoir. Mais l'avenir du futurologue risque souvent de n'être qu'un miroir déformant du présent en privilégiant certains aspects de la réalité perçue aux dépens des autres. L'image projetée, quelle que soit la rigueur logique de la méthode employée, n'est alors bien souvent que le reflet d'un préjugé personnel, sinon du désir de persuader. Le rapport, du reste, cite Gaston Berger : « L'avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chance de se produire, il est dans une proportion qui ne cesse de croître ce que nous avons voulu qu'il soit. » (p. 35.) Dans son introduction (p. 25) comme dans sa conclusion (p. 146), le rapport se présente lui-même comme une contribution « au débat actuellement en cours sur la crise de l'université et la crise du savoir », et exhorte les universitaires à « reprendre la discussion, l'élargir et la pousser plus avant ». Or, il est rare que le milieu universitaire entreprenne les débats qu'on souhaiterait qu'il fasse. Pour emprunter le langage (sinon le contenu) de la très intéressante étude de Nicole Gagnon (pp. 245-272), il faudrait peut-être voir dans l'effort du comité la construction d'un modèle dit de propagande dont le destinataire serait